

Mise en liquidation de Private Insurer

La nouvelle direction de Private Insurer a décidé de renoncer volontairement à son agrément auprès de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et de se mettre en liquidation. La mise en liquidation et le retrait d'agrément de Private Insurer ont pris effet au 30 septembre 2021. Nonobstant ces décisions Private Insurer reste soumise aux dispositions de la loi de contrôle jusqu'à ce que tous les contrats d'assurance, et les engagements y afférents, soient liquidés. Ces décisions constituent une étape logique compte tenu de la situation de Private Insurer.